



DIRECCTE

Entreprises

la lettre d'information de la **DIRECCTE**
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

N°4 // Avril 2016

Edito

L'équilibre entre les territoires et le maintien de la proximité : telles étaient les priorités à respecter dans la réorganisation des services de l'Etat menée sous l'égide du préfet de région préfigurateur en 2015, dans le cadre de la fusion des régions. Pari tenu avec la création au 1^{er} janvier 2016 de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

La DIRECCTE comprend désormais 850 agents, dont 570 dans les unités départementales et 280 au niveau régional, répartis dans les deux sites à :

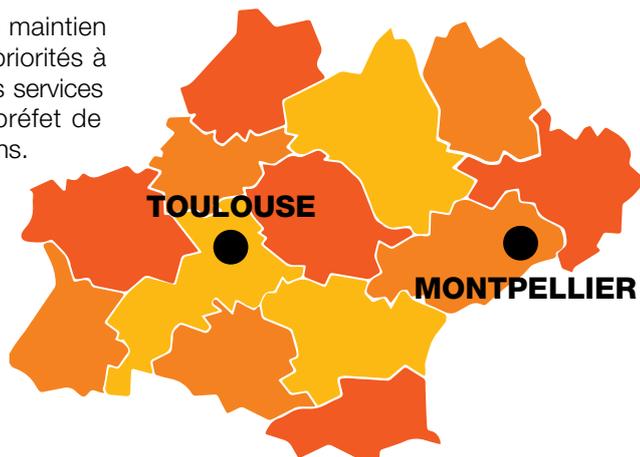
- Toulouse, où se situe le siège de la direction avec ses trois pôles et l'essentiel de ses fonctions support,
- Montpellier où se situent des antennes opérationnelles, ainsi que certains services fonctionnels, essentiels pour la vie économique de la région, comme l'Unité Régionale de lutte contre le travail illégal, la brigade d'enquêtes viti-vinicoles, l'unité santé/éco-industries, le service développement territorial et tourisme, le service métrologie légale et l'unité emploi des jeunes et des travailleurs handicapés.

Ainsi, la DIRECCTE participe au maintien de l'équilibre global de 55% des effectifs des agents de l'Etat à Toulouse et de 45% à Montpellier, selon l'engagement du préfet de région.

Par ailleurs, l'échelon départemental de proximité est maintenu, avec des effectifs dans chacun des treize départements de la région. Pour assurer la compétence du développement économique au plus près des entreprises, des redéploiements progressifs de postes dans les unités départementales auront lieu.

A l'issue de cette première étape de fusion, la nouvelle DIRECCTE Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est en place au service des citoyens et de ses partenaires. Elle peut maintenant jouer un rôle moteur dans les réflexions « grande région », et construire des liens à cette nouvelle échelle avec les collectivités territoriales et ses partenaires, eux-mêmes en cours de rapprochement.

Ce quatrième numéro de DIRECCTE Entreprises est plus particulièrement consacré aux nouveautés qui ont des incidences sur l'offre de service pour les entreprises.



Philippe Merle, directeur régional

Sommaire

ACTUALITÉS

- Plan contre le chômage p 2
- Carte professionnelle dans le BTP p 2

ZOOM SUR

- Le nouveau territoire Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, riche en paradoxes et en atouts p 3
- La nouvelle organisation de la DIRECCTE grande région p 4

APPELS À PROJETS p 6

DERNIÈRES PUBLICATIONS p 6

DIRECCTE LRMP

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



Plan contre le chômage

Lors des vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi, le 18 janvier dernier, le Président de la République a présenté un plan d'urgence contre le chômage avec six mesures. Parmi celles-ci, le plan 500 000 formations et le soutien à l'embauche dans les PME.

500 000 nouvelles formations: être formé pour saisir les opportunités

L'enjeu est de pourvoir les emplois disponibles qui ne trouvent pas toujours preneur dans les activités traditionnelles et de saisir les opportunités liées aux secteurs en expansion comme le numérique et la croissance verte.

En région LRMP, il s'agit de mettre en place 30 000 actions de formations supplémentaires. La coordination du plan qui associe étroitement l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, sera confiée au Conseil Régional. Le pilotage sera réalisé dans le cadre du bureau du CREFOP.

Sur la base d'un diagnostic partagé, nourri de l'expérience déjà acquise avec la mise en place du compte personnel de formation en 2015, le Conseil Régional a ainsi commencé à identifier avec Pôle Emploi des formations, prioritairement qualifiantes, à déployer sur l'ensemble du territoire en réponse aux besoins exprimés par les branches professionnelles.

Le plan donnera lieu à la signature d'une convention entre l'Etat, la Région et le COPAREF, instance de concertation des partenaires sociaux.

Embaucher dans les PME

Une aide à l'embauche est mise en place à compter du 18 janvier et jusqu'au 31 décembre 2016. Elle s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un

salarié payé jusqu'à 1,3 le Smic, quels que soient leurs statuts (sociétés, associations, groupements). Pour un temps plein, l'aide pourra atteindre 4000 euros, versée par tranche de 500€ par trimestre. Elle n'est pas cumulable avec d'autres aides directes de l'Etat, sauf avec le contrat de professionnalisation.



Les unités départementales sont chargées de relayer la campagne d'information nationale, porter les actions de communication vers les entreprises susceptibles d'être intéressées et répondre à leurs questions.

Un « questions/réponses » de la DGEFP est en ligne sur le site de la DIRECCTE pour répondre aux interrogations.

Pour en savoir plus : www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme

En bref :

- Une prime d'embauche immédiate de 2 000 euros par an pour les PME jusqu'à 1,3 SMIC
- 1 milliard financé par l'État pour former 500 000 chômeurs
- Le CICE sera transformé en « baisse définitive des charges sociales »
- Augmentation des contrats de professionnalisation, qui devraient passer à 50 000 bénéficiaires, contre 8 000 actuellement
- Etendre les compétences des régions en matière de formation et d'apprentissage
- Le crédit impôt recherche sera pérennisé

Carte d'identification professionnelle dans le BTP

Très attendu par les professionnels du secteur, le décret n° 2016-175 du 22 février 2016 pris en application de la loi du 6 août 2015 dite « Loi Macron », rend obligatoire la mise à disposition par les employeurs du BTP d'une carte d'identification professionnelle à leurs salariés.

Ce texte s'applique à toutes les professions du bâtiment et des travaux publics à l'exception des architectes, diagnostiqueurs immobiliers, métreurs, coordinateurs en matière de sécurité et de protection de la santé, chauffeurs et livreurs.

Il vient renforcer le dispositif déjà conséquent de lutte contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale.

Ainsi, les entreprises établies en France et à l'étranger, y compris les entreprises de travail temporaire, devront adresser à l'association « congés intempéries BTP – union des caisses de France », dès l'arrêté d'application publié, une déclaration en vue d'obtenir la carte professionnelle.

Les services de l'inspection du travail sont d'ores et déjà mobilisés et, en cas de manquement constaté, pourront saisir le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'une demande de sanction administrative. Celui-ci pourra décider d'une amende de 2000 euros par salarié sans carte, dans la limite de 500 000 euros.



Un nouveau territoire **de l'Adour au Rhône**, riche en paradoxes et en atouts

Deuxième région de France en superficie et cinquième région en population, la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est toutefois marquée par un paradoxe : alors que nous avons connu, pendant plusieurs décennies, la plus forte croissance de France du PIB, notre territoire est touché par un chômage élevé. Il frappe 12,1 % de la population active. Quatre de nos départements font partie des cinq départements métropolitains où le taux de demandeurs d'emploi est le plus élevé.

Cette situation, que la pression démographique peut aggraver, rend particulièrement attentifs à la cohésion sociale et territoriale.

Cependant, la région dispose d'atouts en matière économique :

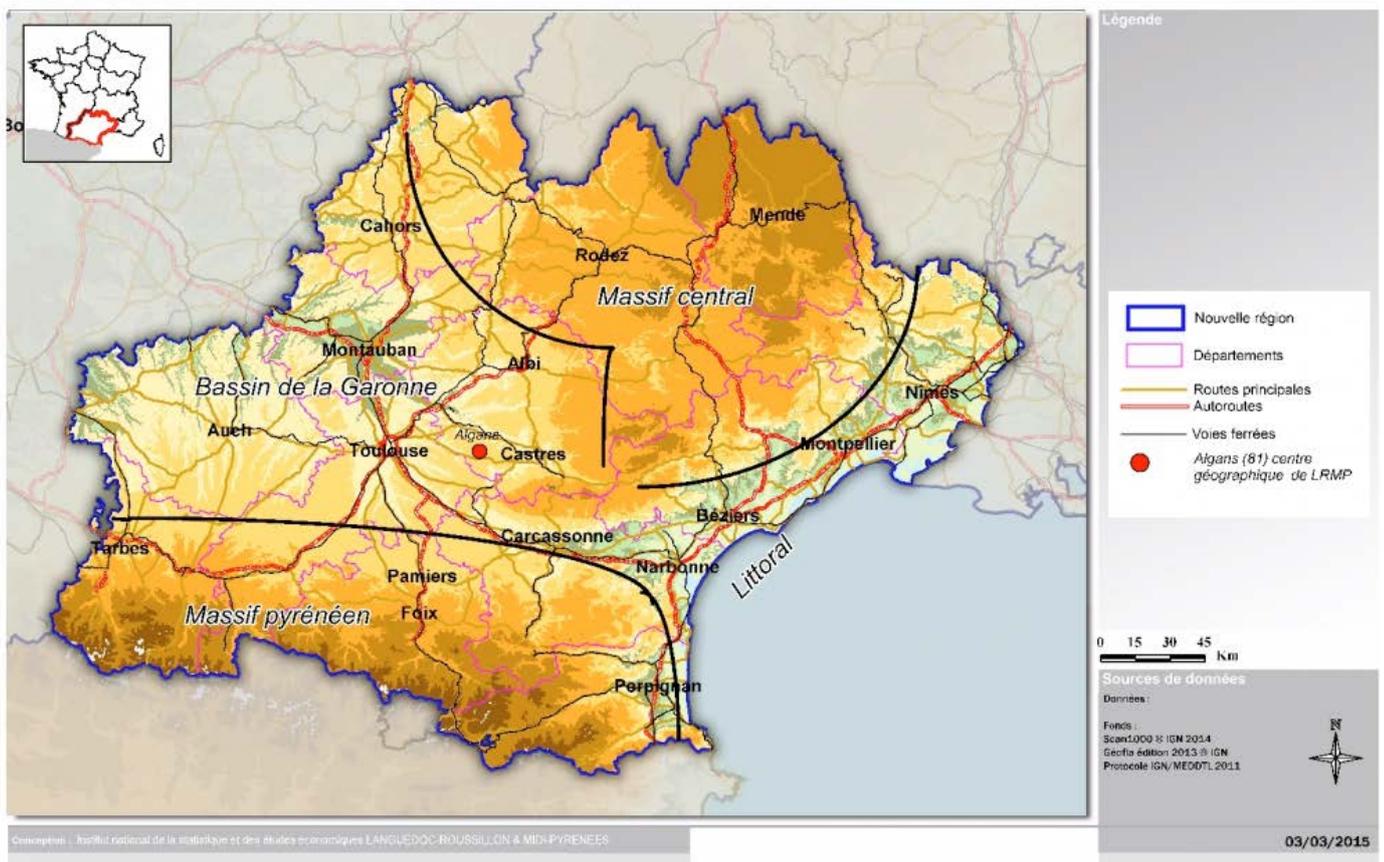
- Un potentiel d'innovation exceptionnel : 3,8% du PIB investi dans la recherche et développement, soit plus qu'aucune autre région française
- Un esprit entrepreneurial remarquable, puisque le taux de création d'entreprises place la région au premier plan national
- Des filières d'excellence internationalement reconnues dans l'aérospatial, l'agriculture et l'agroalimentaire, la santé, le numérique, les énergies renouvelables ...

Convertir ce potentiel en opportunités doit être au cœur de notre action collective.



LANGUEDOC-ROUSSILLON - MIDI-PYRENEES

Quatre grands espaces dans la nouvelle région



Le recueil des « Chiffres clés » réalisé par notre service Etudes et Statistiques délivre des informations synthétiques, simples et lisibles mobilisant les données les plus récentes sur de nombreux domaines d'intervention de la DIRECCTE, aux niveaux régional et départemental. Ces chiffres clés poursuivent le travail d'analyse commencé dans le panorama socio-économique édité dès novembre 2015 à l'échelle de la nouvelle région.

La **nouvelle organisation** de la DIRECCTE grande région

Dirigée par Philippe Merle, ancien directeur LR, la direction comprend trois pôles « métiers », des fonctions support, et les treize unités départementales qui demeurent en place dans la continuité. Les trois pôles métiers dans leur nouvelle configuration sont présentés ci-après.



Le pôle Entreprises, Emploi, Economie est dirigé par Damien Verguin, directrice régionale adjointe. Il comprend cinq services.

■ Le service Emploi

pilote des plans d'actions et répartit les ressources en faveur de l'emploi, et de façon ciblée, de l'emploi des seniors, des jeunes, des travailleurs handicapés. Christophe Ledent conduit ce service organisé en bi-site avec deux unités à Toulouse et une unité à Montpellier. L'unité de Montpellier, pilotée par Sophie Nègre, adjointe du chef de service, anime les dispositifs relatifs aux jeunes et aux travailleurs handicapés. L'unité « Stratégie régionale de l'emploi » a en charge la stratégie régionale de l'emploi et assure la gestion régionale des dispositifs d'aide à l'emploi (enveloppe des contrats aidés, conventions de promotion de l'emploi de niveau régional ...).

Une unité « Economie sociale et solidaire » est créée : elle regroupe l'ensemble des questions relatives à l'insertion par l'activité économique et apporte son appui au développement de l'ESS (11% des emplois de la région) dans de très nombreux secteurs d'activité. Ce développement repose sur un nouveau type d'agrément récemment instauré : l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) qui permettra aux structures agréées de bénéficier d'aides et de financements spécifiques (accession à l'épargne salariale solidaire, réductions fiscales ...).

■ Le service Entreprises

intervient auprès des entreprises en développant une connaissance fine des secteurs économiques régionaux et en soutenant les démarches collectives. Le service, dirigé par Sébastien Guérémy, mixe territoires et filières industrielles. Le service est composé de 5 unités : une unité transversale dédiée aux mutations économiques (logique de prévention et d'anticipation) et 4 unités « filières » :

- l'unité « santé et éco-industries » pilotée depuis Montpellier par Pascal Theveniaud, adjoint du chef de service, commissaire au redressement productif et aussi responsable de la cellule restructuration et revitalisation,
- les unités « transports », « industries agroalimentaires (bois et chimie) » et « économie numérique » sont implantées à Toulouse.

Certains chargés de mission développement économique sont installés dans les départements, au plus près des entreprises, tout en étant spécialisés par filières.

Le service Entreprises dispose également d'expertises spécifiques de soutien aux entreprises :

- Les référents uniques aux investissements (RUI) favorisent l'accélération et la simplification des investissements des entreprises en développement. Sébastien Guérémy est le RUI Ouest et Christian Levon le RUI Est.
- Les commissaires au redressement productif (CRP) sont chargés d'accompagner les entreprises rencontrant des difficultés. Robert Castagnac est le CRP Ouest, Pascal Theveniaud le CRP Est.
- Les conseillers internationaux, Christian Levon à l'Est et Roger Del Rio à l'Ouest.
- Les chargés de mission régionaux à l'intelligence économique, Christian Szypura à l'Ouest et Didier Tanyères à l'Est.
- Les médiateurs régionaux délégués, Didier Tanyères, Patrick Bodenan et Olivier Renne.

■ Le service Développement territorial

traite des activités économiques de proximité, telles que commerce, artisanat, tourisme, services à la personne, et BTP avec comme objectif d'inciter à la mise en place d'un comité de filière. Le service suit également la politique de la ville. Il est conduit par Jean Paradis à Montpellier, tout en ayant une équipe de proximité à Toulouse en particulier pour assurer auprès du préfet de région la tutelle des chambres consulaires.

■ Le service Fonds européens

piloté par Jean-Louis Antomori est composé de deux unités basées l'une à Toulouse (suivi du volet Midi-Pyrénées du programme opérationnel national) et l'autre à Montpellier dirigé par Frédéric Aloy, adjoint du chef de service (suivi du volet Languedoc-Roussillon).

■ Le service régional de Contrôle de la formation professionnelle,

mené par Pierre Larrieu à Toulouse est également composé de deux unités (à Toulouse et Montpellier), afin que les contrôles des organismes de formation et collecteurs de fonds de la formation soient réalisés de manière harmonisée et homogène sur l'ensemble du territoire, sans sacrifier la proximité.

La **nouvelle organisation** de la DIRECCTE grande région (suite)



Le Pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie est dirigé par Jean Delimard, directeur régional adjoint.

Des réorganisations ont lieu suite à la fusion, en particulier dans trois équipes porteuses de missions opérationnelles en contact avec les entreprises :

■ L'équipe fruits et légumes

Elle est intégrée dans le service pilotage - appui technique et animation des DD(CS)PP dirigée par Maryse Deray.

Cette équipe spécialisée reflète l'importance du secteur des fruits et légumes dans la nouvelle région (à l'importation et à l'exportation, présence de marchés d'intérêt nationaux). Son pilotage est assuré par Natacha Trani, inspectrice technique régionale à Montpellier, qui devrait être secondée par un adjoint à Toulouse. Sa mission consiste notamment dans la déclinaison et le suivi de plans de contrôle et de plans de surveillance, qui engagent la France au plan européen, en collaboration avec les directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations (DD(CS)PP).

L'inspectrice suit la bonne réalisation du programme d'activité et assure un soutien méthodologique et opérationnel : organisation de journées techniques ou participation à des formations par exemple. Un déploiement de l'équipe à l'échelle de la grande région est prévu.

■ La brigade d'enquête vins (BEV)

De nouvelles dispositions fixent les zones d'intervention des équipes spécialisées dans les régions fusionnées. La BEV couvre désormais l'ensemble des territoires de la grande région, sauf quelques cantons du Gard majoritairement producteurs de Côtes du Rhône.

Le pilotage est assuré par Philippe Froelig, inspecteur technique en poste à Montpellier ; il assure la coordination avec les autres services de contrôle et représente le service dans les réunions professionnelles. L'équipe d'enquêteurs est répartie entre Montpellier et Toulouse, afin de faciliter les interventions de terrain à partir des 2 sites.

■ La brigade interrégionale d'enquête concurrence (BIEC)

L'activité de recherche de pratiques anticoncurrentielles est réorganisée, avec un rattachement de l'ensemble de la région à la BIEC de Marseille.

Il est envisagé une implantation dans la région LRMP d'une «antenne» de la BIEC PACA pour le traitement des indices de pratiques anticoncurrentielles détectées sur ce périmètre géographique notamment. Les agents en résidence administrative à Toulouse dépendront alors du chef de service à Marseille.

Les brigades dites « LME » (Loi de modernisation de l'économie), compétentes notamment en matière de relations commerciales et de délais de paiement restent en place, ainsi que les équipes chargées de la métrologie légale sous la conduite d'Alain Zermatten basé à Montpellier.



Le Pôle Politique du Travail est dirigé par Michel Ducrot, directeur régional adjoint.

La réforme du système d'inspection du travail avait modifié l'organisation de l'inspection du travail. Avec la fusion des régions, cette organisation se trouve maintenant consolidée à une nouvelle échelle, la DIRECCTE Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées comportant 21 unités de contrôle dont 20 rattachées aux 13 unités départementales.

Les agents de contrôle (inspecteurs et contrôleurs du travail) exercent leurs missions dans le cadre d'une unité de contrôle (UC) sous le pilotage d'un responsable d'unité de contrôle. Chaque agent de contrôle est compétent sur un secteur géographique déterminé dans l'UC.

■ Une mission d'appui au pilotage et à l'animation

des unités de contrôle et sections centrales travail/services de renseignements, conduite par Isabelle Serres, a été créée, afin de renforcer le suivi opérationnel, et notamment la conduite des actions de contrôle prioritaires.

[Consulter le tableau récapitulatif des unités de contrôle](#)

■ L'unité régionale d'appui et de contrôle

pour la lutte contre le travail illégal (URACTI) a une compétence d'intervention régionale. Pilotée par Xavier Moine, situé à Montpellier, elle comprend 7 agents dans une implantation multisite (Toulouse, Montpellier, Montauban, Perpignan). Cette organisation est destinée à combattre particulièrement les montages frauduleux complexes en matière de travail illégal comme de prestation de service international, dans le cadre d'une coordination nationale.

■ Les deux services Santé et sécurité au travail et Réglementation et relations du travail

sont pilotés depuis Toulouse, mais sont également présents sur les deux sites, afin de gérer en proximité la relation aux usagers et apporter un appui aux agents de contrôle, par les compétences techniques des membres de l'équipe pluridisciplinaire et des agents chargés de l'appui ressources méthodes.

Nathalie Vitrat conduit le service santé et sécurité au travail : inspection médicale du travail, agrément et suivi des services de santé au travail, mise en œuvre des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, pilotage du Plan régional santé au travail.

Sylvie Martinou dirige le service réglementation et relations du travail : sanctions administratives, recours hiérarchiques et contentieux contre les décisions des inspecteurs du travail, appui au dialogue social, promotion de l'égalité professionnelle.

Appel à projets «Réduction et prévention du décrochage scolaire en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées»

La DIRECCTE, gestionnaire délégué du programme opérationnel national fonds social européen (PON FSE), a lancé le 15 avril dernier un appel à projets visant à lutter contre le décrochage scolaire en région LRMP.

En France, chaque année 140 000 jeunes en moyenne quittent le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme de niveau IV ou V, c'est-à-dire un baccalauréat, un CAP ou BEP. Le taux de chômage des 15-24 ans non diplômés approche les 40%.

En Midi-Pyrénées 7 600 jeunes ont été repérés, en 2012, en situation de décrochage scolaire soit 3,3% du niveau national. En Languedoc-Roussillon, on enregistre parmi les 18-24 ans, une proportion de jeunes la plus élevée en France, ayant quitté prématurément l'éducation et la formation : 14,7% contre 9,7% en moyenne nationale.

Il s'agit donc d'accompagner cette population de jeunes gens afin de prévenir le décrochage, de réduire le nombre de jeunes qui quittent le système scolaire sans solution ainsi que les sorties sans qualification des jeunes.

Appel à projets « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion en Aveyron »

La DIRECCTE, gestionnaire délégué du programme opérationnel national fonds social européen (PON FSE), a lancé le 12 avril un appel à projets visant à lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion en Aveyron.

En Aveyron, le taux de chômage est de 7,7% au troisième trimestre 2015. Au 31 décembre 2014, 5 236 bénéficiaires du RSA ont été comptabilisés en Aveyron, dont 3 809 bénéficiaires du RSA socle (246 866 en LRMP). Ce chiffre est en hausse par rapport à l'année 2013.

L'offre d'accompagnement renforcé et individualisé dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi (c'est-à-dire combinant des actions à vocation d'insertion professionnelle et des actions socio-professionnelles) reste insuffisante au regard de l'augmentation du nombre de personnes très éloignées de l'emploi.

Le programme opérationnel national a pris pour engagement d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, dans le cadre d'une croissance inclusive, qui vise à assurer d'une part de nouvelles compétences et de nouveaux emplois, et d'autre part,

à lutter contre la pauvreté.

A ce titre, il comporte au sein de son Axe 3 – « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », une priorité d'investissement (9.1) visant l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi. L'appel à projets vise plusieurs objectifs spécifiques de cet axe 3.

Appel à projets «Parrainage», pour favoriser l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en difficulté d'insertion

La DIRECCTE et la DRJSCS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ont lancé conjointement cet appel à projets en mars dernier.

Depuis plusieurs années, le parrainage s'est affirmé comme un outil significatif de la mise en œuvre des politiques pour l'emploi et contre toutes les formes de discriminations sur le marché du travail. Le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015 a décidé d'une série de mesures visant à répondre aux attentes d'une partie importante de la population, et en particulier des jeunes à la recherche d'emploi. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a fixé l'objectif de développer le recours au parrainage à l'emploi.

Dans la grande région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, ce sont plus de 2000 personnes parrainées, 1300 parrains et marraines actifs et plus de 50 structures qui ont œuvré pour le parrainage en 2015.

L'appel à projets est clos depuis vendredi 15 avril, deux comités de sélection auront lieu en mai.

Appel à projets «Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi»

La DIRECCTE a lancé vendredi 26 février 2016 cet AAP doté pour 2016 de 1300000 euros.

L'AAP est centré sur :

- la place de l'homme dans l'industrie du futur
- la structuration des fonctions RH dans les TPE-PME, avec un focus particulier sur les entreprises du BTP dans le cadre des transitions numériques et énergétiques
- les actions innovantes en faveur de publics prioritaires

Le dépôt des candidatures s'est clos lundi 4 avril. La liste des projets retenus sera connue début juin.

Dernières publications

Le service Etudes Statistiques Evaluation vient de publier **Escales n°12 : «les seniors de 50 ans et plus en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées»**.

Plus de 1,1 million de personnes sont âgées de 50 ans à 64 ans en LRMP : elles représentent près d'un tiers de la population en âge de travailler de la région. **Escales** dresse un portrait de ce public au travers de plusieurs thèmes : emploi, conditions de travail, chômage, politiques de maintien et retour à l'emploi... [Consulter l'étude](#)

Directeur de la publication : Philippe Merle,
Directeur régional

Responsable de la rédaction : Christine Lemoal,
Chargée de communication

Comité de rédaction : Pôles 3E, C et T de la DIRECCTE
Crédits photographiques : DIRECCTE / Fotolia : goodluz,
Coloures-pic.

Illustrations : Judith Coudert